

La validation par le Grand Conseil de la stratégie 2030 du CNP ouvre un nouveau cycle stratégique : le CNP clarifie sa position actuelle et présente les défis et les perspectives futures.

Les origines

Le CNP, en sa qualité d'établissement autonome de droit public, a été créé en 2009 par le regroupement des institutions publiques et privées qui à l'époque œuvraient dans le domaine de la santé mentale à Neuchâtel. Dès son origine, la stratégie du CNP a visé le développement d'une politique de santé mentale moderne basée sur une psychiatrie de proximité : le passage de l'ancienne vision asilaire à une psychiatrie communautaire s'est notamment traduit au fil des années par une réduction des lits hospitaliers, le développement massif des activités ambulatoires ainsi que le transfert des activités occupationnelles et résidentielles à des institutions partenaires.

Le CNP aujourd'hui

Aujourd'hui, l'institution compte environ 630 collaboratrices et collaborateurs, dont environ 100 médecins, 180 infirmier·ère·s et 90 psychologues. Avec 8000 patient·e·s en file active, 125 000 consultations ambulatoires par année et un hôpital de 102 lits, le CNP est le deuxième établissement de santé du canton de Neuchâtel, après le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).

La vision du CNP s'inscrit dans le cadre de la stratégie Santé 2030 de la Confédération et traduit, à l'échelle du canton de Neuchâtel, les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de santé mentale. Le CNP poursuit ainsi l'idéal d'une société où les personnes souffrant de maladie mentale peuvent avoir une vie épanouie. Il souhaite travailler en réseau et offrir des soins de qualité pour que les patient·e·s puissent participer pleinement à la vie sociale et socioprofessionnelle du canton de Neuchâtel.

L'aube d'un nouveau cycle stratégique

En 2021, à 12 ans de sa création, le CNP se trouvait à un moment charnière : la fermeture du site de Perreux le 30 juin 2021 a symboliquement marqué la fin du processus de mise en œuvre des options stratégiques 2015-22.

Le regard de l'institution s'est alors tourné vers l'avenir et la réflexion institutionnelle s'est focalisée sur l'élaboration des options stratégiques 2023-30. Environ 50 cadres ont été mobilisés dans un travail de fond destiné à développer la vision d'avenir en matière de santé mentale pour le canton de Neuchâtel.

De mai à septembre, 21 ateliers thématiques ont travaillé en itération continue avec le Conseil d'administration et la Direction générale. En septembre, les résultats des ateliers ont été compilés et validés par le Conseil d'administration. Le document final a été soumis en novembre 2021 au Service de la santé publique et présenté pour consultation aux institutions du réseau socio-sanitaire le 25 mars.

A la suite de la consultation, une nouvelle version du document a été soumise au Département des finances et de la santé et, en octobre 2022, présentée au Conseil d'Etat. Le 15 septembre 2023 le

rapport du Conseil d'Etat a été soumis au Grand Conseil. Le mardi 20 février 2024, les députés du Grand Conseil neuchâtelois ont accepté à l'unanimité les options stratégiques 2023-2030.

Alors que se construisait la vision d'avenir, l'écart entre les ambitions futures du CNP et la réalité du présent est devenu de plus en plus palpable aux yeux du personnel et des partenaires externes. La validation des options stratégiques a généré une forte attente de changement et une accélération du processus de mutation en cours.

Face à ce constat, la Direction générale a mandaté plusieurs études (notamment sur l'amélioration des processus, sur le climat de travail et sur la réputation du CNP auprès de la population et des partenaires) afin d'objectiver les améliorations à mettre en œuvre et élaborer une feuille de route. Ce travail de « diagnostic » ayant été finalisé, le CNP s'apprête à mettre en œuvre les premières mesures d'amélioration dès cet été.

Qualité des soins: défis et perspectives

Le CNP promeut le développement d'une psychiatrie moderne, de « grande qualité et financièrement viable », basée sur des preuves scientifiques, favorisant le rétablissement dans la communauté et l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques, en collaboration avec les autres partenaires du réseau socio-sanitaire cantonal.

Les principaux défis de cette évolution de la culture des soins psychiatriques sont à la fois internes au CNP et externes. Au niveau interne, nous devons notamment garantir la qualité des soins dans un contexte de pénurie de personnel qualifié et d'augmentation des besoins en santé mentale.

Au niveau systémique, les principaux défis sont liés à l'évolution de l'organisation du système de santé. La mise en œuvre d'un modèle des soins intégrés et le développement de la psychiatrie communautaire demandent un important travail de traduction opérationnelle, afin d'assurer une fluidité maximale entre le CNP et les autres intervenants professionnels du réseau.

Marin-Epagnier, le 17 juin 2024

Pour de plus amples renseignements :

M. Jean-Pierre Brügger, jean-pierre.brugger@cnp.ch

Mme Raffaella Diana, raffaella.diana@cnp.ch

Retrouvez [nos options stratégiques 2023-2030](#) :

